

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE A L'OCCASION D'UNE FOIRE, D'UNE VENTE OU D'UNE FETE PUBLIQUE.

Conformément aux articles L3334.2 et L 3335.4 du Code de la Santé Publique et à l'arrêté préfectoral n° 2011033-0016 du 02 février 2011 fixant le régime d'ouverture des débits de boissons et restaurants dans le département de la Sarthe ;

Je soussigné (nom et prénom) :
Qualité du demandeur :
Association:
Domicilié à :
C.P. [] Ville :
ai l'honneur de solliciter Madame le Maire de Neuville-sur-Sarthe afir
d'obtenir l'autorisation d'établir un débit de boisson au lieu dit :
C.P. [] Ville :
à l'occasion de
le h à h h
et pour toute sa durée.
A Neuville-sur-Sarthe, le
Signature :